

# MEDEXPRIM

815 La Pyrénéenne  
Prologue 1  
31670 LABEGE

COMPTES ANNUELS  
31 DECEMBRE 2022

*CAZAVAN Romain*

✓ Certified by  yousign

## Liasse Fiscale

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du code général des impôts).

①

BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2023

Désignation de l'entreprise :		MEDEXPRIM		1   1   2	
Adresse de l'entreprise :		815 La Pyrénéenne Prologue 1 31670 LABEGE		Durée de l'exercice précédent * 1   1   2	
Numéro SIRET * :		8   1   4   6   6   7   2   6   7   0   0   0   2   9		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N clos le, 3   1   1   2   2   0   2   2	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2	
				Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX	1 282 655	CQ	357 466
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	4 315	AG	3 816
	Fonds commercial (1)	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	62 596	AU	25 082
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU		CV	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH	33 614	BI	
TOTAL (II)		BJ	1 383 180	BK	386 363
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 068 951	BY	1 068 951
	Autres créances (3)	BZ	390 251	CA	390 251
DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	209 461	CG	209 461
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	67 363	CI	67 363
	TOTAL (III)	CJ	1 736 026	CK	1 736 026
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
Pfmes de remboursement des obligations (V)	CM				
Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	3 119 206	1A	386 363
Renvois : (1) Dont droit au bail :					
Clause de réserve de propriété : *					
Immobilisations :					
Stocks :					
Créances :					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

## BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		MEDEXPRIM		Néant	<input type="checkbox"/> *	
		Exercice N				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....16 794...)	DA	16 794			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, .....	DB	1 744 784			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input style="width: 50px;" type="text" value="EK"/> )	DC				
	Réserve légale (3)	DD				
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE				
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input style="width: 50px;" type="text" value="B1"/> )	DF				
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input style="width: 50px;" type="text" value="EJ"/> )	DG				
	Report à nouveau	DH	(727 162)			
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	(677 219)			
	Subventions d'investissement	DJ				
	Provisions réglementées *	DK				
<b>TOTAL (I)</b>	DL	357 197				
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM				
	Avances conditionnées	DN				
	<b>TOTAL (II)</b>	DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP				
	Provisions pour charges	DQ				
	<b>TOTAL (III)</b>	DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS				
	Autres emprunts obligataires	DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	951 878			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input style="width: 50px;" type="text" value="EI"/> )	DV	500 000			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	318 910			
	Dettes fiscales et sociales	DY	467 748			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ				
	Autres dettes	EA				
Compte régul.	EB	137 110				
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	2 375 646				
Ecarts de conversion passif *	ED					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	2 732 843				
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B				
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
		Écart de réévaluation libre	1D			
		Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	1F				
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 298 054				
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2023 - Etat préparatoire

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2023

Désignation de l'entreprise		MEDEXPRIM				Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
				1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence				
						3				
						Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
						4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ	527 237	D8	D9	755 419		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD	4 315	KE	KF			
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK	KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN	KO			
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants M2	KP		KQ	KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	KS		KT	KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW	KX			
		Matériel de transport *		KY		KZ	LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	21 314	LC	LD	41 282		
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG			
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI	LJ			
	Avances et acomptes			LK		LL	LM			
	TOTAL III			LN	21 314	LO	LP	41 282		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		SG		SM	SN	SO		
Autres participations		SU		SV	SW	SX				
Autres titres immobilisés		IP		IR	IS	IT				
Prêts et autres immobilisations financières		IT	3 006	IU	IV	30 608				
TOTAL IV		LQ	3 006	LR	LS	30 608				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	555 871	ØH	ØI	827 309			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				par virement de poste à poste		3		4		
				1						
				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence						
				2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		ØØ	1 282 655	D7	1 282 655	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV	4 315	IX	4 315	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	MF	
	Inst. gales, agenets et am. des constructions			IS		MG		MH	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers			IU		MM		MN	MO
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	62 596	MT	62 596
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA	NB	
	Avances et acomptes			NC		ND		NE	NF	
	TOTAL III			IY		NG	62 596	NH	62 596	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7	ØW
Autres participations			IØ		ØX		ØY	ØZ		
Autres titres immobilisés			II		2B		2C	2D		
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	33 614	2F	33 614		
TOTAL IV			I3		NJ	33 614	NK	33 614		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK		ØL	1 383 180	ØM	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le **3 1 1 2 0 2 2**

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : MEDEXPRIM Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
  - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
  - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

**CADRE B**  
**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Experts-comptables, janvier 2023 : Etat préparatoire.



**AMORTISSEMENTS**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>MEDEXPRIM</u>										Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développements			CY	125 920	EL	231 546	EM		EN	357 466	
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE	3 111	PF	705	PG		PH	3 816	
TOTAL I			RK	129 030	RM	232 251	RN		RO	361 281	
Terrains			PI		PI		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	12 413	QM	12 669	QN		QO	25 082	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL II			QU	12 413	QV	12 669	QW		QX	25 082	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			ØN	141 443	ØP	244 920	ØQ		ØR	386 363	
<b>CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>											
Immobiliations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		MØ	N1	N2	N3	N4	N5			N6	
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU			RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9			Q1	
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	S8	SC			SD	
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8	
Constructions	Sur sol propre		QØ	R1	R2	R3	R4	R5			R6
	Sur sol d'autrui		R7	R8	R9	S1	S2	S3			S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.		S5	S6	S7	S8	S9	T1			T2
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8			T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers		U1	U2	U3	U4	U5	U6			U7
	Matériel de transport		U8	U9	V1	V2	V3	V4			V5
	Mat. bureau et inform. mobilier		V6	V7	V8	V9	W1	W2			W3
	Emballages récup. et divers		W4	W5	W6	W7	W8	W9			X1
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7			X8	
Frais d'acquisition de titres de participations		NL					NM			NO	
TOTAL III											
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU			NV	
Total général non venant (NP + NQ + NR)		NW		Total général non venant (NS + NT + NU)		NY	Total général non venant (NW - NY)		NZ		
<b>CADRE C</b>											
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*</b>			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9			Z8	
Primes de remboursement des obligations							SP			SR	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

**PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

DGFIP N° 2056-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Désignation de l'entreprise <u>MEDEXPRIM</u> Néant <input checked="" type="checkbox"/> *					
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

SABE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préparatoire.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET  
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE \***

DGFiP N°2057-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : <u>MEDEXPRIM</u>		Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	33 614	UV		UW 33 614	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	1 068 951		1 068 951		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO))	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	299 707		299 707	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	58 890		58 890	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	31 654		31 654		
	Charges constatées d'avance	VS	67 363		67 363		
	<b>TOTAUX</b>		VT	1 560 179	VU	1 526 565	VV 33 614
REVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
<b>CADRE B</b>	<b>ÉTAT DES DETTES</b>	Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y						
Autres emprunts obligataires (1)	7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH	951 878	874 286	77 593		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A						
Fournisseurs et comptes rattachés	8B	318 910	318 910				
Personnel et comptes rattachés	8C	101 938	101 938				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	295 946	295 946				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	56 677	56 677			
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	13 187	13 187			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J						
Groupe et associés (2)	VI	500 000	500 000				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ						
Produits constatés d'avance	8L	137 110	137 110				
<b>TOTAUX</b>		VY	2 375 646	VZ	2 298 054	77 593	
REVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	700 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	52 128	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

SAGE Experts-comptables - janvier 2022 : État préparatoire.



DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <b>MEDEXPRIM</b>		Formulaire déposé au titre de l'IR <b>ET</b>		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le 31/12/2022		
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>						<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	WB	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	XE	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX	XW	
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39 1 <sup>3°</sup> et 212 bis) *		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7	(299 707)
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)				I8	
			- imposées au taux de 0 %				ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme				WN	
			- Plus-values soumises au régime des fusions				WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MS	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								
						<b>TOTAL I</b>	WR (299 707)	
<b>II. DÉDUCTIONS</b>						<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV	
			- imposées au taux de 0 %				WH	
			- imposées au taux de 19 %				WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs				XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %		I6					
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	XA	
		Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)						
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								
Majoration d'amortissement *								
Mesures d'incitation	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (44 septies)		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)	
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies A)		OV	Société investissements immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 bis octies)	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quatuordecies)	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septies bis)	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	dont déduction exceptionnelle simulatoire de conduite (art. 39 decies B)		YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	créance dérogée par le report en arrière de déficit	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies E)		YI	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
						<b>TOTAL II</b>	XH (677 219)	
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>								
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI				
		déficit (II moins I)			XJ (976 926)			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *					XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	XO (976 926)			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

SAGE Experts-comptables Janvier 2023 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER  
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N°2058-B-SD 2023

Désignation de l'entreprise <u>MEDEXPRIM</u>			Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	918 139
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6	918 139
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ	976 926
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	1 895 065
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>e</sup> bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice			ZT	134 240
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>				
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice	
			Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>e</sup> bis Al. 2 du CGI*			ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *				
			8X	8Y
			8Z	9A
			9B	9C
Provisions pour dépréciation *				
			9D	9E
			9F	9G
			9H	9J
Charges à payer				
			9K	9L
			9M	9N
			9P	9R
			9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			YN	YO
à reporter au tableau 2058-A-2 :			▼ ligne WI	▼ ligne WU

## CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058-CSD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>MEDEXPRIM</u>										Néant <input type="checkbox"/> *											
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(332 956)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves	ZB															
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(394 206)			Dividendes	ZE														
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF															
					Report à nouveau	ZG				(727 162)											
	<b>TOTAL I</b>	ØF	(727 162)		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	<b>TOTAL II</b>	ZH				(727 162)										
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )	J7				YQ															
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR															
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS															
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance					YT				380 379											
	- Locations, charges locatives et de copropriété ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois )	J8				XQ				64 386											
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU															
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS				245 373											
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV															
	- Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )	ES				ST				236 994											
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ				927 131											
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE					YW				1 779											
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés ( dont taxe intérieure sur les produits pétroliers )	ZS				9Z				20 977											
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					YX				22 756											
TVA	- Montant de la TVA collectée					YY				128 218											
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ				109 830											
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *					ØB				1 657 388											
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					ØS															
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK				%											
	- Numéro de centre agréé *	XP																			
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 35 II de l'ann. III au CGI)																				
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG															
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH															
RÉGIME DE GROUPE *	<b>Société</b> : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA																			
				Plus-values à 15 %	JK				Plus-values à 0 %	JL											
				Plus-values à 19 %	JM				Imputations	JC											
	<b>Groupe</b> : résultat d'ensemble	JD																			
				Plus-values à 15 %	JN				Plus-values à 0 %	JO											
			Plus-values à 19 %	JP				Imputations	JF												
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH											
N° SIRET de la société mère du groupe										JJ											

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058 NOT pour le régime de groupe).

SAGE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préparatoire.





14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : MEDEXPRIM Néant  \*

- ❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 %	
❸ Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <del>xxix-0</del> bis du CGI) ❶	
❹ Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <del>xxix-0</del> du CGI) ❶	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
❶	❷	❸	❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1		
	N 2		
	N 3		
	N 4		
	N 5		
	N 6		
	N 7		
	N 8		
	N 9		
	N 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS\*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. J=S+D+F-G-H
	À 19 %, ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
❶	❷	❸	❹	❺	❻
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1				
	N 2				
	N 3				
	N 4				
	N 5				
	N 6				
	N 7				
	N 8				
	N 9				
	N 10				

SAGE Experts-comptables Janvier 2023 : Etat préparatoire.

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME**  
**RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2023

formulaire obligatoire  
(article 53A du Code  
général des Impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : <u>MEDEXPRIM</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		<b>Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme</b>				
		taxées à <b>10 %</b>	taxées à <b>15 %</b>	taxées à <b>18 %</b>	taxées à <b>19 %</b>	taxées à <b>25 %</b>
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL</b> (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
<b>TOTAL</b> (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> alinéas de l'art. 39-1-5<sup>e</sup> du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du code général des impôts)

16

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N°2059-E-SD 2023

Désignation de l'entreprise: MEDEXPRIM		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le: 01012022 et clos le: 31122022		Données en nombre de mois 1 2	
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel * :		YP	
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>			
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	1 605 583
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
<b>TOTAL 1</b>		OX	1 605 583
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	(88)
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	755 419
Subventions d'exploitation reçues		OF	237 052
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
<b>TOTAL 2</b>		OM	992 383
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>			
Achats		ON	391 224
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	474 365
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	47 931
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
<b>TOTAL 3</b>		OJ	913 520
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	1 684 446
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	1 684 446
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	/ /
Date de cessation		HR	/ /
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

SAGE Experts-comptables Janvier 2023 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)

17

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE	31122022	N° SIRET	8	1	4	6	6	7	2	6	7	0	0	0	2	9
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE	MEDEXPRIM															
ADRESSE (voie)	815 La Pyrénéenne Prologue 1															
CODE POSTAL	31670	VILLE	LABEGE													
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	5	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	8335											
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	16	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	8459											

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	MARCOL OPENRAD INTERNATIONAL SA													
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	23,04	Nb de parts ou actions	3869											
Adresse :	N°	Voie	rue des Bains													
	Code Postal	Commune	LUXEMBOURG											Pays	LUXEMBOURG	
Forme juridique	S.A.S.U.	Dénomination	Romain Cazavan Conseil													
N° SIREN (si société établie en France)	838727964	% de détention	21,50	Nb de parts ou actions	3610											
Adresse :	N°	Voie	Rue de Choisy													
	Code Postal	Commune	LE PLESSIS-BRION											Pays	FRANCE	
Forme juridique		Dénomination														
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions												
Adresse :	N°	Voie														
	Code Postal	Commune												Pays		
Forme juridique		Dénomination														
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions												
Adresse :	N°	Voie														
	Code Postal	Commune												Pays		

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	Mme	Nom patronymique	LECARPENTIER										Prénom(s)	Karine						
	Nom marital	SEYMOUR	% de détention	16,98	Nb de parts ou actions	2852														
Naissance:	Date	N° Département	67	Commune	Strasbourg										Pays					
Adresse :	N°	Voie	Chemin des Jardins																	
	Code Postal	Commune	LABASTIDE-BEAUVOIR											Pays						
Titre (2)	M	Nom patronymique	DUBOST										Prénom(s)	Nicolas						
	Nom marital	SEYMOUR	% de détention	18,02	Nb de parts ou actions	3027														
Naissance:	Date	N° Département	PARIS	Commune	PARIS										Pays					
Adresse :	N°	Voie	Rue du Faubourg Saint Martin																	
	Code Postal	Commune	PARIS											Pays						

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

SAGE Experts-comptables, janvier 2023 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

**FILIALES ET PARTICIPATIONS**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant  \*

N° de dépôt  
[ ]

EXERCICE CLOS LE 31122022

N° SIRET 81466726700029

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE MEDEXPRIM

ADRESSE (voie) 815 La Pyrénéenne Prologue 1

CODE POSTAL 31670 VILLE LABEGE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	[ ]	Dénomination	[ ]	N° SIREN (si société établie en France)	[ ]	% de détention	[ ]
Adresse :	N° [ ]	Voie [ ]	Code Postal [ ]	Commune [ ]	Pays [ ]		
Forme juridique	[ ]	Dénomination	[ ]	N° SIREN (si société établie en France)	[ ]	% de détention	[ ]
Adresse :	N° [ ]	Voie [ ]	Code Postal [ ]	Commune [ ]	Pays [ ]		
Forme juridique	[ ]	Dénomination	[ ]	N° SIREN (si société établie en France)	[ ]	% de détention	[ ]
Adresse :	N° [ ]	Voie [ ]	Code Postal [ ]	Commune [ ]	Pays [ ]		
Forme juridique	[ ]	Dénomination	[ ]	N° SIREN (si société établie en France)	[ ]	% de détention	[ ]
Adresse :	N° [ ]	Voie [ ]	Code Postal [ ]	Commune [ ]	Pays [ ]		
Forme juridique	[ ]	Dénomination	[ ]	N° SIREN (si société établie en France)	[ ]	% de détention	[ ]
Adresse :	N° [ ]	Voie [ ]	Code Postal [ ]	Commune [ ]	Pays [ ]		
Forme juridique	[ ]	Dénomination	[ ]	N° SIREN (si société établie en France)	[ ]	% de détention	[ ]
Adresse :	N° [ ]	Voie [ ]	Code Postal [ ]	Commune [ ]	Pays [ ]		
Forme juridique	[ ]	Dénomination	[ ]	N° SIREN (si société établie en France)	[ ]	% de détention	[ ]
Adresse :	N° [ ]	Voie [ ]	Code Postal [ ]	Commune [ ]	Pays [ ]		

SAGE Experts-comptables, janvier 2023 - Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

**MEDEXPRIM**

Société par actions simplifiée au capital de 16.970 euros  
Siège social : Prologue 1, 815 La Pyrénéenne 31670 Labège  
814 667 267 RCS Toulouse  
(La « Société »)

---

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES DU 19 AVRIL 2023  
AFFECTATION DU RESULTAT**

---

[...]

**TROISIÈME RÉOLUTION**  
*Affectation du résultat de l'exercice*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les statuts, connaissance prise :

- du Rapport du Président,
- des Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022,

**décide** d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'élevant à **(677.219)** euros, ainsi qu'il suit :

<b>Report à nouveau</b>	<b>(677.219) €</b>
-------------------------	--------------------

---

**prend** acte que le poste « Report à nouveau » ressort ainsi à (1.404.381) euros.


**prend acte** qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité**

[...]

**Extrait certifié conforme par le Président :**

*CAZAVAN Romain*

✓ Certified by  yousign

---

**Pour ROMAIN CAZAVAN CONSEIL  
Romain CAZAVAN**